

DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT : UN DÉCEVANT ARRANGEMENT ENTRE AMIS RÉVÉLATEUR D'UN FONCTIONNEMENT POLITIQUE QUI DOIT CHANGER

Aucun élu n'est propriétaire de son mandat : il en est le dépositaire temporaire, au nom des électeurs qui l'ont confié. Le suffrage universel impose une exigence simple mais fondamentale : la fidélité aux engagements pris et le respect de l'esprit du vote.

Or l'arrangement intervenu entre amis de la droite départementale s'en affranchit. En procédant à un échange de fonctions entre le président du Conseil départemental et le sénateur de l'Aisne, **cette décision donne le sentiment que les mandats deviennent des variables d'ajustement**, au gré de stratégies individuelles et, ce faisant, ne peut que contribuer à creuser encore davantage le fossé entre élus et électeurs.

Dans un troc de brocante politique, au mépris de principes fondamentaux et de leurs engagements initiaux, le président du Conseil départemental et le sénateur de l'Aisne échangent leurs postes, perdant du même coup la confiance de leurs électeurs.

Fallait-il que ces deux intéressés aient à craindre des prochains scrutins pour qu'ils tentent ainsi d'y échapper ?

Rien, cependant, ne garantit que la manœuvre ne soit pas prise pour ce qu'elle est au demeurant : politiquement vile, humainement détestable.

Le Président du Conseil départemental choisit le Sénat pour offrir davantage de moyens aux départements ? L'actuel sénateur a-t-il été incapable de le faire ? Le même sénateur craint-il le choix des grands électeurs axonais pour se choisir une retraite dorée ? Il ne manquerait plus qu'un député axonais abandonne le Palais Bourbon pour celui du Luxembourg pour compléter ce désastreux tableau. **Comment ne pas voir, dans ce type de transition, l'idée d'une carrière politique organisée en circuit fermé, déconnectée des électeurs ?**

Une manœuvre politique que dénoncent la Fédération du Parti socialiste de l'Aisne et l'Union Départementale des Élus Socialistes et Républicains.